

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 15 novembre 2023
Date d'affichage 15 novembre 2023

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 19 + 10 procurations
votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20231121-DEL_23_11_21_9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2023



L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le VINGT ET UN NOVEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Nicolas CHABLE, M. Christophe BISI, M. Franck POTAUFEUX, Mme Audrey MAMONTEIL, Nicolas GUILLARD, M. Gérard GUESNE.

Excusés :

| | |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| Mme Edith ALIX, | (Pouvoir donné à L. COUTEMANCHE), |
| M. Thierry BODIN, | (Pouvoir donné à B. MARCHAIS), |
| Mme Catherine CHANTEPIE | (Pouvoir donné à S. SEQUEIRA), |
| Mme Marie DENONELLE | (Pouvoir donné à L. PHILIBERT), |
| Mme Sophie DOLLON, | (Pouvoir donné à F PELLODI), |
| Mme Olivia JAMAIN | (Pouvoir donné à C. KNITTEL), |
| Mme Delphine LETESSIER, | (Pouvoir donné à G. GUESNE), |
| Mme Marie-Hélène TROUILLOT, | (Pouvoir donné à Ch. VAN RYSSEL), |
| M. Gaëtan THOMAS | (Pouvoir donné à D. REVEAU), |
| M. Emmanuel VIGNERON | (Pouvoir donné à E. PAPILLON), |

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Bénédicte MARCHAIS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ENTRETIEN D'UNE PARTIE DE LA VOIE DOUCE « LA PRAIRIE » AVEC LA COMMUNE DE SOUVIGNE SUR MEME

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Maire.

Considérant que le bassin de vie de La Ferté-Bernard est constitué d'un dédale de rivières et de bras d'eau se développant dans un cadre bucolique constituant des circuits de randonnées très prisés des randonneurs pédestres, et de manière générale de toutes personnes pratiquant une activité de promenade ou sportive. L'un de ses circuits, débutant au pied des jardins familiaux, traverse alternativement les communes de La Ferté-Bernard et de Souvigné sur Môme.

Considérant que dans un souci de rationaliser les moyens humains, techniques et financiers des deux communes, il a été décidé d'un commun accord entre ces dernières que la commune de La Ferté-Bernard poursuivrait l'entretien du chemin et de ses abords jusque sur la parcelle cadastrée ZE 36 sise sur la commune de Souvigné sur Môme sur une distance de 283,48 mètres, jusqu'à la propriété de M. GAY au niveau du pont sur « la petite rivière ».

Considérant que cette convention n'implique aucune servitude de passage susceptible de grever la propriété susvisée. Aucune contrepartie n'est exigée pour la prise en charge de l'entretien du chemin et de ses abords directs par la commune de La Ferté-Bernard. Elle est faite à titre gracieux.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la signature d'une convention d'entretien du chemin de la Prairie et de ses abords jusque sur la parcelle cadastrée ZE 36 sise sur la commune de Souvigné sur Môme.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir permettant la mise en œuvre de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Bénédicte MARCHAIS

Pour Copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU